COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 11 septembre 2017 **n°2** **page 1/2**

EXTRAIT:

GRAND CHÂTELLERAULT
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (22) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) : Mme AZIHARI donne pouvoir à M.BEN EMBAREK
Mme BOURAT donne pouvoir à M. ABELIN

EXCUSES (1) : Mme PIAULET

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard PEROCHON

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Animations de fin d'année 2017 – Demande de subvention

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault souhaite, cette année encore, mettre en place un marché de Noël, des temps d'animations à thème ainsi qu'une patinoire extérieure, en centre-ville.

Ces animations se dérouleront du samedi 16 décembre 2017 au dimanche 7 janvier 2018.

Destinée à tous les habitants du bassin châtelleraudais, cette manifestation, proposée en association avec les partenaires économiques et associatifs de Grand Châtellerault crée une dynamique d'animations festives, et fait perdurer une tradition festive en proposant à la fois un événement convivial et populaire et une attraction qui amène de nombreuses familles en centre ville.

C'est donc au titre des animations locales qu'il est proposé de solliciter une subvention dans le cadre du plan de financement ci-dessous.

Budget prévisionnel :

Dépenses	**€**	**Recettes**	**€**
Petit matériel	3 000 €	Conseil Départemental	8 000 €
Location technique	37 000 €	Billetterie	14 000 €
Animations, cachets et frais annexes	46 000 €	Auto-financement	79 000 €
Communication	15 000 €		
Total	**101 000 €**	**Total**	**101 000 €**

* * * * *

VU l'arrêté préfectoral 2016-SPC-92 du 28/11/16 portant modification des statuts de la CAPC,

Acquitté en PREFECTURE le 12/09/2017

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT l'intérêt de ces actions en matière d'animation et de valorisation du territoire,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

– d'approuver l'organisation des animations de fin d'année et le plan de financement précité,

– de solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental de la Vienne,

– d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier,

Le montant des recettes correspondant aux subventions sera imputé sur la ligne budgétaire 94.2 / 7473 / 1100

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Publié au siège Grand Châtellerault le 14/09/2017

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER

Acquitté en PREFECTURE le 12/09/2017